







## ► Sommaire

- Page  Actu éco  
**2** La SCOP Chèque Déjeuner se renforce et s'élargit !
- 
- Page Une croissance faible et fragile  
**3** De la diffusion des contraintes budgétaires européennes : le cas de l'Unedic
- 
- Page Deuxième rapport annuel du COR : rien ne justifie le catastrophisme de certains  
**4** La Commission des comptes de la Sécurité sociale
- 
- Page  Économie circulaire et emploi  
**5** L'Institut de l'économie circulaire vient de publier un rapport intitulé « Quel potentiel d'emplois dans une économie circulaire ? »  
Simplification : toujours plus de liberté pour les entreprises
- 
- Page  International  
**6** Allemagne : 350 000 jours de grèves depuis début 2015  
Une multiplication des accords de libre-échange
- 
- Page  À voir  
**7** Une seconde mère
- 
- Page  Pôle économique  
**8** Au service des organisations  
Repères statistiques  
 À lire  
« Commerce extérieur et implantations de firmes multinationales : des profils différents selon les pays »

## ► Édito

# RTT, 32 heures, semaine de 4 jours : leviers pour l'emploi et la croissance !

**L**e niveau du chômage actuel n'est pas tenable, il menace la société dans son ensemble et entraîne dans une spirale infernale l'ensemble du salariat vers le moins-disant social (porté par le patronat) et la précarité.

Les logiques de baisse de la rémunération du travail ne font qu'amplifier cette spirale et plomber la croissance économique.

Dans une telle situation, l'un des leviers pour retrouver une croissance forte et durable est de réduire le temps de travail sans baisser les rémunérations. C'était déjà ce que préconisait le Commissariat au Plan en 1995 pour l'année...2015 !

Les choix discrets de certains pays (Allemagne, Angleterre) ont été de réduire le temps de travail en préca- riant le salariat, et sans maintien du salaire, notamment au travers du temps partiel subi. La phrase de Pierre Gattaz en dit long sur le sujet, lui qui est d'accord pour les 32 heures... payés 32 ! Ils ont bien

noté que le passage aux 35 heures en France a contribué à la création de plus de 2 millions d'emplois entre 1998 et 2001.

La baisse des cotisations sociales, la non compensation en nombres d'emploi, les blocages des salaires et de rémunérations ont dégradé les comptes de la protection sociale, retraite et sécu en tête, ont dégradé les conditions de travail et ont fait perdre du pouvoir d'achat aux salariés. Ce sont ces erreurs qu'il ne faut pas reproduire !

Le vrai choix se pose donc entre réduction du temps de travail choisi, sans baisse des rémunérations, et temps de travail imposé avec baisse des rémunérations (c'est le cas par exemple du chômage partiel, du temps partiel, etc.).

Dans le premier cas, il s'agit de main- tenir le pouvoir d'achat, voire de l'augmenter pour les temps partiels, majoritairement des femmes vic- times des inégalités salariales, de la précarité et du temps partiel subi.

.../...

La RTT prend aussi une autre tournure avec un nouveau débat sur la semaine de quatre jours qui s'impose de plus en plus dans la société. Ce débat renoue avec celui du coût du capital, puisqu'il s'agit de consacrer les gains de productivité, la création de richesse, à l'amélioration des conditions de vie et à augmenter le temps consacré à sa vie privée. Le président de la faculté de santé publique du Royaume-Uni (UK Faculty of Public Health) estime que la semaine de cinq jours doit être supprimée afin de mettre un terme à la mauvaise distribution du travail, qui nuit actuellement à la santé des travailleurs et de ceux qui n'ont pas de travail : « *Le problème est qu'une partie de la population travaille trop dur et l'autre n'a pas de travail* », précise-t-il. Des expérimentations ont lieu en Suède, des accords ont été signés en Allemagne et aux États-Unis avec ou sans perte de pouvoir d'achat...

La CGT lancera à la rentrée une grande campagne pour la RTT, les 32 heures sans perte de pouvoir d'achat. Plusieurs objectifs prioritaires seront portés :

- gagner la RTT et les 32 heures à partir des aspirations et des actions des salariés dans les entreprises ;
- combattre les inégalités en matière de temps partiel subi et de rémunération, notamment entre femmes et hommes, mettre en lumière la lutte contre le travail du dimanche, le droit à la déconnexion, à la rémunération de ce temps de travail et au droit au repos. La reconnaissance de la pénibilité par un départ anticipé en retraite...

La RTT redevient une issue à la crise, le rapport de forces en fera une bonne ou une mauvaise loi.

**Mohammed Oussedik,**

Membre de la Commission exécutive confédérale

## La SCOP Chèque Déjeuner se renforce et s'élargit !

**L**e groupe UP (nouveau nom du groupe Chèque Déjeuner) vient de connaître un événement qui marquera l'histoire de cette entreprise... définitivement pas comme les autres.

Une réponse à une question générale que l'on peut résumer ainsi : comment garantir la permanence des valeurs coopératives et syndicales qui ont présidé à la création du groupe tout en réaffirmant les conditions de son développement ? Une équation que beaucoup considéreraient comme impossible à résoudre, et à laquelle les 350 sociétaires de la SCOP ont apporté une réponse forte et exemplaire.

Pour rappel, le groupe UP, aujourd'hui présent dans seize pays, repose sur une première originalité. Sa maison mère, Chèque Déjeuner, est une SCOP (société coopérative et participative) qui possède plusieurs originalités...

La première, son capital est détenu à 100 % par ses salariés, qui sont de fait, seuls maîtres à bord : ils élisent leurs dirigeants et font quotidiennement vivre la démocratie dans l'entreprise.

La deuxième originalité, c'est justement d'avoir su se développer à l'international, sans endettement. Un tour de force qui tient à son modèle coopératif : en s'obligeant à consacrer 45 % de ses résultats à l'investissement, la SCOP a jeté les bases de sa pérennité.

La troisième originalité, c'est de compter parmi les administrateurs élus par les salariés, trois représentants désignés directement par les confédérations : c'est ainsi que la CGT occupe

une place de droit au sein du conseil d'administration de l'entreprise. En apportant la voix de l'organisation, en lien avec les militants de l'entreprise, nous participons à définir les produits et solutions qui serviront quotidiennement des millions de salariés bénéficiaires.

La quatrième originalité, c'est de considérer que la qualité du dialogue social dans le Groupe est une condition de son développement. À titre d'exemple et alors qu'il n'y était pas obligé car aucune de ses filiales en Europe n'a plus de 150 salariés, le Groupe UP a mis en place un comité d'entreprise européen aux compétences élargies. Ce comité s'est d'ailleurs choisi, à l'unanimité, une camarade de la CGT pour secrétaire.

Les valeurs communes à l'économie sociale et solidaire (ESS) et au mouvement syndical, la démocratie, la transparence, l'engagement et la solidarité se trouvent donc concrétisées par le vote de l'assemblée générale du 12 juin 2015. En décidant à plus de 88 % d'entre eux de fusionner les principales filiales en France (Cadhoc et Chèque Domicile), les salariés sociétaires de Chèque Déjeuner ont donc fait le choix de l'ouverture et du partage. Ils accueillent 300 nouveaux coopérateurs.

À l'heure de la financiarisation de l'économie, les salariés de Chèque Déjeuner, maison-mère du Groupe UP, et parmi eux les militants CGT, ont montré avec force qu'il est possible de construire un modèle économique alternatif.

Comme les militantes et militants CGT de Lejaby, de Fralib ou d'Helio Corbeil l'ont montré par leurs luttes,

ceux de Chèque Déjeuner apportent la preuve que le militantisme revendicatif peut permettre d'apporter des solutions concrètes aux salariés. En

favorisant le développement d'une SCOP dans lesquelles les salariés se donnent les moyens de réussir, ils contribuent au développement de leur

outil de travail et à leur propre émancipation.

**Marc Beugin**

## Une croissance faible et fragile

**S**elon la dernière note de conjoncture de l'Insee, la zone euro et la France connaîtraient une croissance voisine de 0,4 point par trimestre sur l'ensemble de l'année 2015, soit un rythme annuel d'environ 1,5 %. Cette prévision provisoire est présentée comme une reprise, mais elle appelle trois sortes de réserves.

D'une part, un tel taux de croissance n'est pas brillant (on n'aurait pas parlé de reprise à moins de 2 % il y a quelques années...); il n'est pas suffisant pour autoriser une décrue du chômage.

D'autre part, il est en bonne partie imputable à une conjonction de fac-

teurs favorables à l'activité : baisse des prix du pétrole favorisant à la fois le pouvoir d'achat des ménages et les marges des entreprises ; baisse de l'euro par rapport au dollar, favorable au commerce extérieur en volume ; politique monétaire de la BCE.

Enfin, il est fragile : l'investissement et la consommation hésitent ; le secteur du bâtiment recule encore ; le prix du pétrole et l'euro ne baissent plus ; les pays « émergents » risquent de ne plus jouer le rôle moteur qui a pu être le leur ; l'issue des négociations de la Grèce avec FMI-BCE-UE est très incertaine.

Au total, la France et la zone euro ne parviennent pas à s'extirper de la sta-

gnation qui les affecte depuis l'éclatement de la crise financière de 2007-2008. Les politiques favorables aux profits et défavorables aux salaires n'ont pas et n'auront probablement pas les effets attendus : les facilités monétaires accordées aux banques ne se retrouvent pas dans l'investissement, faute notamment de débouchés qu'offrirait une consommation plus vigoureuse. L'austérité budgétaire pèse sur les revenus, la vie des populations et les nécessaires investissements publics. De plus, les risques de nouvelles crises financières ne sont nullement dissipés.

**Alain Gély**

## De la diffusion des contraintes budgétaires européennes : le cas de l'Unedic

**L**a loi de programmation des finances publiques adoptée le 29 décembre 2014 impose à l'Unedic de transmettre « *chaque année au Parlement et au gouvernement (...) ses perspectives financières triennales, en précisant notamment les effets de la composante conjoncturelle de l'évolution de l'emploi salarié et du chômage sur l'équilibre financier du régime d'assurance chômage* ». Ce rapport doit en particulier permettre au gouvernement de préciser, à l'intention du Parlement et des « partenaires sociaux », « *les mesures mises en œuvre et celles susceptibles de contribuer à l'atteinte de l'équilibre financier à moyen terme* ».

L'Unedic a remis sa copie le 16 juin. Fait saisissant, elle a décidé de « *coller* » aux méthodes et données utilisées par le gouvernement pour évaluer les déficits conjoncturel et structurel des administrations publiques, et ce à l'intention de la Commission européenne, conformément aux injonctions du désormais fameux Pacte budgétaire européen (TSCG).

À l'instar du gouvernement, l'Unedic reprend ainsi les estimations de « PIB potentiel » et d'« écart de production » de la Commission européenne et l'estimation publiée par l'OCDE

de l'élasticité des dépenses d'indemnisation à ce même écart de production. Selon cette estimation une baisse de 1 % du PIB potentiel conduirait, à une hausse de 3,23 % des dépenses d'indemnisation.

Dès lors, la nature de l'exercice, son aspect « circulaire » interrogent. En effet, la Commission des finances du Sénat a estimé, concernant la position gouvernementale, qu'il était « *difficile de ne pas y voir un souhait du gouvernement d'envoyer des signes de bonne volonté à l'endroit des institutions européennes* »\*. Tel est-il aussi le cas de

\* Certains pays ont choisi de procéder différemment. La Belgique, par exemple, s'appuie sur les travaux de son Bureau fédéral du Plan. La méthode utilisée et les différences par rapport aux prévisions européennes sont exposées dans le rapport suivant du BFP : Igor Lebrun (2014), « *La prévision par la Commission européenne de l'output gap pour la Belgique est-elle crédible ?* »

l'Unedic ?\*\* *Quid* dès lors de l'autonomie des « partenaires sociaux » ?

Les interrogations à avoir sont d'autant plus fortes que comme l'a souligné le Sénat, après beaucoup d'autres, le concept de PIB potentiel et donc celui « de croissance potentielle de même que

*son estimation, présentent d'importantes fragilités* » si bien qu'ils « *doivent être maniés avec discernement et humilité : ils ne sauraient être conçus autrement que comme de simples « points de repère », permettant d'introduire un peu de stabilité en des domaines fortement marqués par les variations conjoncturelles* ».

C'est pourtant sur cette base incertaine que le gouvernement s'apprête à envisager le revenu futur de millions de privés d'emploi...

**Fabrice Pruvost**

## Deuxième rapport annuel du COR : rien ne justifie le catastrophisme de certains

C'est devenu une habitude : avant même que se soit tenue la séance du Conseil d'orientation des retraites qui devait adopter son second rapport annuel, ce dernier avait « fuité » dans la presse. Selon certains journaux comme *Le Figaro*, la situation des retraites s'était encore aggravée. On a l'impression que, quel que soit le contenu du rapport, ce journal aurait fait cette analyse, et affirmé que la réforme de 2013 n'avait pas été assez dure !

Depuis la réforme des retraites de 2013, le COR doit présenter un rapport annuel selon une présentation relativement standardisée, qui vise à préparer la réunion du Comité du suivi des retraites. Composé de cinq membres et présidé par l'ancienne présidente du COR, Yannick Moreau, ce comité doit proposer au

gouvernement des modifications des paramètres du système de retraite en cas de « dérive financière ». Il suit un ensemble d'indicateurs, concernant non seulement la situation financière des différents régimes de retraite, mais aussi le taux de remplacement, les inégalités femme/hommes, et plus généralement ce que le rapport nomme « l'équité » des régimes de retraite.

Contrairement à ce que prétendaient certains journaux, le rapport apporte surtout une double confirmation : un retour à l'équilibre financier à l'horizon 2025, à condition que la croissance retrouve un niveau satisfaisant (un taux de croissance économique de 2 % et un taux de chômage de 4,5 %), et seulement 2030 avec un taux de croissance de 1,5 %.

Mais, parallèlement, une très forte dégradation du taux de remplacement qui passerait en-dessous du plancher de 66,6 % prévu par la réforme de 2013.

Cela conforte les analyses de la CGT : un changement de logique économique fondé sur la hausse des salaires et l'égalité salariale femmes/hommes est nécessaire pour permettre de garantir de bonnes retraites tout en assurant l'équilibre financier du système.

Signalons par ailleurs que le rapport s'est enrichi par rapport à l'année dernière et comporte des statistiques intéressantes sur les inégalités entre retraités et les âges de départ effectifs en retraite

**Pierre-Yves Chanu**

## La Commission des comptes de la Sécurité sociale

La Commission des comptes de la Sécurité sociale se réunit deux fois par an : en juin, sous la présidence de la ministre des Affaires sociales et de la Santé ; en septembre à Bercy.

C'est un exercice de plus en plus rituel, en particulier à cause de la

taille de la commission qui comporte 52 membres : parlementaires, représentants des organisations syndicales et patronales, des organisations de professionnels de santé, présidents des caisses de Sécurité sociale. Il sert surtout à la communication des ministres qui ont, cette fois-ci, annoncé que le déficit était repassé

sous la barre des 10 Mds€ pour la première fois depuis le déclenchement de la crise de 2008.

Quelques annonces ont toutefois été faites par Marisol Touraine, en partie en réponse à l'intervention de la CGT.

\*\* L'Unedic esquisse pages 47-48 de son rapport – Perspectives financières de l'assurance chômage 2015-2018 – une théorie des variations des taux d'intérêt en fonction du cycle économique qui immanquablement plongera les économistes patentés dans la plus grande perplexité...

En premier lieu, et contrairement à l'année dernière, il n'y aura pas de PLFSS rectificatif.

Ensuite, la ministre des Affaires sociales s'est montrée particulièrement ferme à propos des campagnes de désaffiliation visant essentiellement le régime des travailleurs indépendants, annonçant que des poursuites pénales seraient engagées.

Elle a également démenti les propos qui lui étaient prêtés d'un abandon

du compte pénibilité, indiquant qu'il serait totalement effectif en 2016.

Un échange assez vif a eu lieu à propos de la modulation des allocations familiales, Mme. Touraine déclarant que l'universalité de la Sécurité sociale signifie : « *Tout le monde reçoit quelque chose* », et non « *tout le monde reçoit la même chose* ».

Par ailleurs, en réponse à la CGT, le secrétaire d'État au budget

Christian Eckert a déclaré que la retenue à la source n'était qu'un changement du mode de recouvrement, qui ne préjugait en rien d'une fusion impôt sur le revenu/CSG, démenti qui a paru bien faible à certains participants. De son côté, Mme Touraine s'est dite attachée « à une sanctuarisation absolue des dépenses sociales ».

**pyc**

## Économie circulaire et emploi

### L'Institut de l'économie circulaire vient de publier un rapport intitulé « Quel potentiel d'emplois dans une économie circulaire ? »

**C**e rapport part de la définition de l'économie circulaire de l'ADEME, tout en notant qu'il n'existe pas en France de données officielles sur l'emploi « circulaire ».

D'après cette étude, 600 000 personnes travailleraient déjà dans les sept secteurs recensés par l'ADEME (l'approvisionnement durable, l'éco-conception, l'écologie industrielle et territoriale, l'économie de fonctionnalité, la consommation responsable, l'allongement de la durée de vie des objets, le recyclage et la valorisation des déchets).

Le rapport préconise « la mise en place d'une étude prospective analysant les effets de

*la transition vers l'économie circulaire sur l'emploi à court et à plus long terme permettrait de préciser les orientations stratégiques à suivre pour une croissance verte.* »

Les chiffres avancés, un potentiel de création de 200 000 à 400 000 emplois, sont en effet issus d'extrapolations d'études européennes.

Au niveau européen, la Commission Junker a retiré le « paquet économie circulaire » de ses travaux. Les réactions provoquées par ce retrait ont conduit le vice-président de la Commission européenne à promettre un paquet économie circulaire « plus ambitieux » d'ici la fin de l'année 2015.

Ce dossier avance puisque la commission « environnement » du Parlement européen a adopté le 17 juin 2015 une résolution où figurent notamment « des objectifs contraignants de réduction des déchets, une législation révisée sur l'écoconception ainsi que des mesures pour briser le lien entre la croissance et l'utilisation de ressources naturelles » et qui appelle « la Commission européenne à proposer une nouvelle législation d'ici fin 2015 ».

Le projet de rapport « sur l'utilisation efficace des ressources : vers une économie circulaire » devrait être soumis au vote du Parlement lors de la session plénière des 6-9 juillet 2015.

**Didier Lassauzay**

## Simplification : toujours plus de liberté pour les entreprises

**L**e « choc de simplification » lancé en 2013 se poursuit avec, le 1<sup>er</sup> juin 2015, quarante nouvelles mesures pour les particuliers et cinquante-deux pour les entreprises.

Pour les entreprises, l'objectif est clair : accroître la compétitivité de celles-ci face à leurs concurrents étrangers. Pour cela, il faut faire sauter le plus de verrous possibles dans les

« contraintes » administratives en s'attaquant aux normes et aux contrôles.

Ainsi, il faut éviter de « surtransposer » les directives européennes, supprimer ou alléger des réglementations spécifiques à certains secteurs, clarifier, harmoniser les pratiques, alléger les contrôles.

Pour les particuliers, en s'appuyant sur une enquête (« baromètre de la complexité »), les mesures mettent l'accent sur la question du handicap et de la dématérialisation.

Le bilan fait par le gouvernement évoque un gain de 3,3 milliards € depuis 2013 grâce aux 275 mesures pour les entreprises (82 % effectives ou en cours) et aux 95 mesures pour les particuliers (11 milliards € de gains cumulés attendu en 2017).

Ce « choc de simplification » est un des volets de la politique globale de libéralisation, avec le Pacte de responsabilité, le CICE, le CIR, les projets de lois Macron et Rebsamen notam-

ment, mais aussi la réforme territoriale et la réforme de l'État.

Pour autant, cela ne signifie pas qu'il ne faudrait rien faire évoluer, mais les évolutions nécessaires doivent être au service de la réindustrialisation, de la réponse aux besoins, du développement équilibré des territoires, de la protection des salariés dans un schéma de transition sociale et écologique.

dl

## International

### Allemagne : 350 000 jours de grèves depuis début 2015

**S**elon la fondation Hans-Böckler, proche des syndicats, en cinq mois on a compté 350 000 jours de grève (contre 392 000 pour l'ensemble de l'année 2014). Neuf conflits sur dix concernent les services : crèches, hôpitaux, distribution, poste, trains, transports aériens, etc.

Les revendications portent sur la hausse des salaires (par exemple, 2 à 4,5 % selon les catégories de personnel pour les employés des crèches, en grève depuis des semaines).

Les cheminots (Deutsche Bahn) ont fait sept grèves en dix mois. Au sein

de Lufthansa il y a deux mouvements en parallèle, l'un celui des pilotes (COCKPIT), l'autre celui du personnel de cabine (UFO). La reprise de la grève est possible pour le 1<sup>er</sup> juillet.

19 000 postiers ont cessé le travail début juin.

D'après les syndicats, le secteur tertiaire accuse de considérables retards sur le terrain des salaires et des conditions de travail. Selon Dierk Hirschel, directeur du département de politique économique du syndicat des services Verdi, « l'essor économique de l'Allemagne n'a pas profité au tertiaire. Les salaires y ont

stagné. Les coûts de personnel y sont de 20% inférieurs à ceux de l'industrie. C'est l'écart le plus important d'Europe ».

Au centre de la mobilisation se trouve la reconnaissance de branches entières telles que les infirmières (chargées chacune de dix patients, record européen en la matière), les éducatrices de jeunes enfants (payées selon une des grilles les plus faibles du pays) ou les livreurs de colis (payés 50 % de moins que les grilles définies par la convention collective des facteurs).

**Nasser Mansouri Guilani,**  
d'après *Le Matin*

[http://www.letemps.ch/Page/Uuid/6d408c92-1b59-11e5-9d4e-1dfb5906ea79/Les\\_conflits\\_sociaux\\_nont\\_jamais\\_%C3%A9t%C3%A9\\_aussi\\_importants\\_en\\_Allemande](http://www.letemps.ch/Page/Uuid/6d408c92-1b59-11e5-9d4e-1dfb5906ea79/Les_conflits_sociaux_nont_jamais_%C3%A9t%C3%A9_aussi_importants_en_Allemande)

### Une multiplication des accords de libre-échange

**L'**OMC, regroupant 160 États, a été créée en 1995 avec comme objectif affiché d'élargir le domaine du libre-échange entre ses membres. Son mode de fonctionnement a amené un blocage de l'institution : chaque pays dispose d'une voix et un

accord ne peut entrer en vigueur que si l'ensemble des pays l'approuve.

Pour continuer l'extension indéfinie du libre-échange, un grand nombre de traités bilatéraux ou multilatéraux sont en cours de négociation ou de

signature dans le monde, en dehors de l'OMC :

- TAFTA (ou TTIP) entre les États Unis et l'Union européenne (négociation commencée en juillet 2013) ;

- CETA entre le Canada et l'Union européenne paraphé en 2014, en cours de ratification ;
- ACS (ou TISA) : Accord sur le Commerce des Services commencé en 2012 entre 51 pays (l'Union européenne comptant pour un de ces 51 pays). A noter que ni la Brésil, ni la Russie, ni l'Inde, ni la Chine ne participent aux négociations ;
- accord de partenariat économique UE-Afrique de l'Ouest (APE UE-AO) paraphé en 2014, en cours de ratification par les 15 pays africains ;
- accord de partenariat économique UE-Afrique australe (APE UE-AA) paraphé en 2014, en cours de ratification par les 6 pays africains ;
- accord de partenariat économique UE-Afrique de l'Est (APE UEAE) paraphé en 2014, en cours de ratification par les 5 pays africains ;
- accord de partenariat Trans Pacifique (TPPA) entre les États-Unis, l'Australie, Brunei, le Canada, le Chili, le Japon, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle Zélande, le Pérou, Singapour et le Vietnam, dont les négociations ont commencé en 2010 ;
- l'Union européenne a signé des accords bilatéraux de libre-échange avec la Moldavie (2014), la Géorgie (2014), l'Ukraine (2014), Singapour (2014), 6 pays d'Amérique Centrale (2013), le Pérou, l'Équateur et la Colombie (2014) et elle est actuellement en négociation avec le Vietnam, le Japon, la Birmanie, la Chine, le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay, Venezuela).

Cette extension de libre-échange représente une menace pour les services publics, une diminution du rôle et des ressources des États, un renforcement du rôle des multinationales, un avantage donné aux pays riches sur les pays en développement.

Les accords TAFTA et CETA incluent l'arbitrage par des tribunaux privés en cas de conflit entre une multinationale et un État, ainsi que des clauses de « coopération réglementaire » prévoyant que toute nouvelle réglementation devra être soumise à une instance commune aux deux signataires, formée de hauts fonctionnaires et de représentants des entreprises.

Les accords de « partenariat économique » entre l'Union européenne et les pays africains, marqués par une évidente inégalité économique entre les signataires, remplacent les accords de Lomé dont ils suppriment les avantages, condamnés par l'OMC, et prévoient la suppression de 75 % des droits de douane sur les importations venant de l'Union (les exportations des pays africains étaient déjà exemptés de droits par les accords de Lomé).

**Etienne Wallaert**

## À voir

*Une seconde mère*, film brésilien réalisé par Anna Muylaert

La société capitaliste est violente. On a souvent tendance à évoquer cette violence seulement dans les cas extrêmes. On oublie trop souvent les « violences ordinaires » qui passent inaperçues dans la vie quotidienne, car considérées comme étant normales.

Le beau film d'Anna Muylaert met un coup de projecteur sur ce type de violence, inaperçu et pourtant traumatisant.

L'histoire est simple : une femme provinciale travaille depuis dix ans comme domestique au sein d'une famille bourgeoise de Sao Paulo. Elle a pratiquement élevé le fils de ses employeurs alors qu'elle a délaissé sa propre fille restée dans le Nordeste, sa région d'origine. Formée par un prof d'histoire qui lui ouvre les yeux sur la société, la jeune fille prépare le concours de l'école d'architecture, objectif jugé trop ambitieux aussi bien par sa mère que, surtout, par les employeurs de cette dernière.

Mère et fille se retrouvent dans la maison des employeurs qui acceptent d'héberger la fille temporairement. Et c'est là que commence une série d'épisodes ordinairement violents, à tel point voilés qu'on risque de ne pas les voir, surtout lorsqu'on est habitué à la marche normale des choses...

## Pôle économique au service des organisations

Pour solliciter le Pôle économique,  
s'adresser à [s.mirouse@cgt.fr](mailto:s.mirouse@cgt.fr)

- Participation au stage protection sociale de l'ISSTO à Rennes, 29 mai
- Participation à la Commission des comptes de la sécurité sociale, 8 juin
- Participation au stage d'économie organisé par l'UD Seine et Loir, 26 juin

### À lire

« Commerce extérieur et implantations de firmes multinationales : des profils différents selon les pays », *Insee première*, n° 1558, juin 2015

Les firmes multinationales jouent un rôle déterminant en France et dans les autres pays. Néanmoins, leurs pratiques n'est la même : certaines d'entre elles exportent à partir de leur pays d'origine (c'est par exemple le cas de l'Allemagne), d'autres choisissent de créer des filiales à l'étranger.

La France est le premier pays européen pour l'emploi dans les filiales à l'étranger avec 5,3 millions de salariés en 2011, devant l'Allemagne et le Royaume-Uni.

La présence de multinationales sous contrôle étranger est moins importante dans l'économie française que dans celle du Royaume-Uni voire de l'Allemagne. Prise globalement, l'Union européenne est, en nombre de salariés, plus présente en dehors de son territoire à travers des filiales de multinationales que ne le sont les États-Unis.

En 2011, les firmes multinationales sous contrôle français ont la moitié de leur activité et de leur emploi mondial à l'étranger (respectivement 52% et 53%). En outre, dans l'économie française, les multinationales, qu'elles soient sous contrôle français ou étranger, représentent environ la moitié de l'emploi (47%) et de la valeur ajoutée (56%) des entreprises installées sur le territoire. Les multinationales sous contrôle étranger représentent respectivement 12% et 15% de l'emploi et de la valeur ajoutée en France.

En 2011, le poids des exportations de biens et services s'élève à 27% du produit intérieur brut (PIB) de la France, contre 51% pour l'Allemagne. Cependant, pour la France et pour l'Allemagne, les ventes de leurs multinationales par des filiales implantées à l'étranger ont un poids similaire rapporté à leur PIB (69%, soit respectivement 1 400 et 1 800 milliards d'euros).

**nmg** d'après Frédéric Boccara et Tristan Picard,  
*Insee première*, n° 1558, juin 2015.

## Repères statistiques

### Salaires

- > **Salaire net médian** en équivalent temps plein (en 2012) :
  - ensemble : 1 730 €
  - femmes : 1 582 €
  - hommes : 1 838 €

En équivalent temps plein, la moitié des femmes gagnent 256 € de moins que la moitié des hommes. En réalité, l'écart est plus grand (27%) car la plupart des femmes travaillent à temps partiel.

- > **Écart de salaire femmes/hommes** : 19,2% en équivalent temps plein (F : 1 890 € ; H : 2 339 €). 27% en réalité, la plupart des femmes travaillant à temps partiel
- > **Smic mensuel net** : 1 136,72 € (7,53€ l'heure)
- > **Smic mensuel brut** : 1 457,52€ (9,61€ l'heure)
- > **Pension des retraites** : 1 288€ en 2012 (montant mensuel moyen brut par retraité, tous régimes confondus)
- > **RSA « socle »** : 513,88 € pour une personne seule, 770,82 € pour un couple ou une personne seule avec enfant

### Emploi

- > **Emploi total** : 25 763 500 (France métropolitaine, en 2013)
- > **Emploi salarié** : 22 868 000 (France métropolitaine, en 2013)
- > **Emploi à temps partiel** : 4 746 900 (France métropolitaine, en 2013)
- > **Nombre de chômeurs** (au sens du Bureau international du travail) : 2 813 100 (France métropolitaine, en 2013)
- > **Sous-emploi salarié (au sens du BIT)** : 1 552 500 (France métropolitaine, en 2013)\*

\* Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage, qu'elles cherchent un emploi ou non. Sont également incluses les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage technique...).

### Données générales

- > **PIB** : 2 132 Mds € en 2014
- > **Consommation des ménages** : 1 139 Mds € en 2014
- > **Investissement des entreprises** : 248 Mds € en 2014
- > **Dividendes versés** (par les sociétés non financières) : 179 Mds € en 2014
- > **Budget de l'État** (révisé 2014) : 374,6 Mds€ en 2014 dont intérêts de la dette : 44,9 Mds€
- > **Recettes de l'État** (révisé 2014) : 287,3 Mds € dont :
  - **Impôt sur le revenu** : 68,9 Mds€ en 2014
  - **Impôt sur les sociétés** : 35,4 Mds€ en 2014
  - **TVA** : 137,8 Mds € en 2014
- > **Exportations** : 436,6 Mds € en 2014
- > **Importations** : 490,8 Mds € en 2014
- > **Solde du commerce extérieur** : - 54,2 Mds €